



Fédération Française de Football DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS VERBAL N°6 - SAISON 2021/2022 RÉUNION du 31 MAI 2022

Préside	Patrick LEIRITZ
Participent en présentiel	Jean-Pierre DERREZ, Louis FLAMERION, Annick GEOFFROY, Emmanuel JACOB, Richard PIOT, Paul ROZE
Participent en visio	Kévin BERNARD, Maxime KANDEL, Jany MONETTI, André RENARD, Laurent TRESSENS
Excusés	Catherine BAES, Gilberto DE BARROS FONSECA, Karim GRIMET, Pierre HEUERTZ, Clémence MEURET, Jean-Joseph SCHAEFFER
Assistent	Jean-François AUBRY (Président CDA), Eric GUILLIER (Agent administratif), Jordan SIMON (Directeur),

1. APPROBATION DE PV (Patrick LEIRITZ)

Les PV des 4 avril et 5 mai 2022 sont adoptés à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT (Patrick LEIRITZ)

➤ **Incivilités et violences :**

Depuis la pandémie, cette saison 2021-2022 est la première à parvenir à son terme avec le constat malheureux de la baisse des licenciés.

Par ailleurs, les incivilités et les violences ont augmenté sur et surtout autour des terrains. En complément des sanctions disciplinaires infligées par la Commission de Discipline, en application des règlements disciplinaires de la FFF, des sanctions sportives, comme la suspension de terrain et l'inversion des rencontres, ont également été prises.

Patrick Leiritz rappelle que les premiers responsables dans un club de la bonne tenue des rencontres sont le Président et l'éducateur de l'équipe.

➤ **Bilan Commission Financière :**

Le process mis en place porte ses fruits. Le District mettra tout en œuvre pour accompagner ses clubs afin de ne pas les laisser accumuler une dette trop importante qui pourrait aboutir aux sanctions prévues dans les règlements.

➤ **Conseiller Technique Régional :**

Un nouveau CTR prendra ses fonctions à partir du 1^{er} juillet 2022 à raison d'un mi-temps au service de la Ligue, un quart de temps au service du district de l'Aube et un quart de temps au service du district de Haute-Marne.

➤ **Démission du Comité Directeur :**

En raison de son activité professionnelle qui ne lui laisse plus le temps nécessaire pour s'investir au sein du District, Karim GRIMET a adressé dernièrement sa démission du Comité Directeur.

3. VIE DES CLUBS (Paul ROZE)

➤ **Demande d'affiliation :**

- Fc HALLIGNICOURT

➤ **Demande de reprise d'activité :**

- Rs MANDRES (en cours)

➤ **Demandes de changement de nom :**

- Us BRICON ORGES → Us BRICON
- Fc LAVILLE AUX BOIS → ATLETICO D'AGEVILLE

➤ **Demande de modification de groupement :**

- BASSIGNY FOOT : intégration de l'As NOGENT

Le Comité Directeur donne un avis favorable à l'ensemble de ces demandes.

Pour rappel :

➤ **Demande de création de groupement :**

- SUD HAUT-MARNAIS, déjà validé en Codir électronique

4. ASSEMBLEE GENERALE (Paul ROZE)

L'Assemblée Générale du centenaire du District se tiendra le samedi 25 juin 2022 à BOURBONNE (Casino) à partir de 10h00 (accueil des clubs à partir de 9h00).

Ordre du jour :

- 1) Allocution de bienvenue du Président
- 2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2021 (publié sur le site du District le 08/12/2021)
- 3) Rapport moral du Président
- 4) Rapport d'activité du Secrétaire Général
- 5) Budget 2022-2023
- 6) Présentation modifications règlements généraux FFF & statuts
- 7) Examen des propositions de modifications de règlements particuliers
- 8) Informations & promotion
- 9) Intervention des personnalités
- 10) Remise des récompenses compétitions

Vœux des clubs : néant

Vœu du Comité Directeur :

Proposition de modification du statut des Jeunes par le groupe de travail sur les règlements particuliers du District, afin d'instaurer une transition avec le statut régional des Jeunes pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Départemental 1 :

« Les clubs de District dont l'équipe première dispute le championnat de D1 ont obligation d'engager dans les compétitions officielles de jeunes, au moins une équipe à 11, une équipe à 8 et une équipe de U7 ou U9. Cette équipe ou ces équipes devront terminer les championnats de 1^{ère} et 2^e phase.

Dans le cas des ententes, se référer au statut régional de Jeunes. »

Le Comité Directeur donne son accord et proposera donc ce vœu au vote lors de l'Assemblée générale.

5. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS PARTICULIERS (Jordan SIMON)

Un groupe de travail a effectué une réécriture et une mise à jour nécessaire de nos règlements particuliers. Lecture est faite des différentes modifications.

Le Comité Directeur valide les nouveaux règlements particuliers. Ceux-ci seront présentés lors de l'Assemblée générale.

6. BUDGET PREVISIONNEL (Louis FLAMERION)

Louis FLAMERION présente le budget prévisionnel pour la saison 2022-2023 (annexe I), budget adopté à l'unanimité par le Comité Directeur.

7. STATUTS FINANCIERS (Jordan SIMON)

Un autre groupe de travail a également revu les statuts financiers du District dont les cotisations, engagements et amendes n'avaient pas été réévalués depuis 8 ans.

Après quelques réajustements effectués par le Comité Directeur, ce dernier valide les nouveaux statuts financiers (annexe II) qui seront mis en application à partir de la saison 2022-2023.

8. RESSOURCES HUMAINES (Jordan SIMON)

Deux apprentis « BMF » vont venir grossir prochainement les effectifs du District. Le premier accompagnera le CTD Romain OFFROY dans ses tâches pour une durée de douze mois. Le second viendra à partir du 1^{er} juillet en soutien du Directeur Jordan SIMON dans le domaine de la communication et du marketing avec en charge plus particulièrement le suivi du partenariat.

9. LABELS JEUNES ET EFF (Jordan SIMON)

Clubs éligibles au Label FFF Jeunes Crédit Agricole niveau « ESPOIR » :

- BOLOGNE
- ESNOUVEAUX
- LANGRES

- ORNEL
- OUEST 52
- PREZ BOURMONT
- SARREY-MONTIGNY
- VAUX/BLAISE
- WASSY

Clubs éligibles au Label Ecole de Foot Féminine niveau « BRONZE » :

- BOLOGNE
- LANGRES
- ORNEL
- OUEST 52
- SAINT DIZIER FOOT FEMININ
- SARREY-MONTIGNY
- VAUX/BLAISE
- WASSY

Le Comité Directeur valide l'ensemble des dossiers.

10. QUESTION DIVERSE

➤ Rappel des réunions de secteur :

- Mercredi 1^{er} juin 2022 à Eclaron
- Mardi 7 juin 2022 à Doulaincourt
- Mercredi 8 juin 2022 à Dampierre

Le prochain Comité Directeur est fixé au mercredi 22 juin à 18h30.

Le Secrétaire Général
Paul ROZE



Le Président,
Patrick LEIRITZ



ANNEXE I

BUDGET PREVISIONNEL | SAISON 2022 - 2023



CHARGES		PRODUITS	
60 - ACHATS	16 300	70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	74 300
Licences individuelles	300	Droits engagements	7 000
Eau, gaz, électricité	7 000	Cotisations district	15 000
Fournitures administratives	4 000	Droits administratifs et amendes	52 000
Supports de communication	5 000	Licences individuelles	300
61 - SERVICES EXTERIEURS	38 200	74 - SUBVENTIONS	197 500
Location matériel	2 200	Ligue (part licence et mutations)	75 000
Entretien et réparations	3 000	FFF (Subvention CTD)	20 000
Carburant	3 500	FFF (Conventions d'Objectifs)	28 000
Assurances	3 500	Indemnité FFF préformation	9 000
Evènements et actions techniques	20 000	Aide à l'apprentissage	16 000
Formations	6 000	Aide Fafa formation / apprentissage	1 500
		ANS (Emploi et apprentissage)	9 000
		ANS (Actions)	15 000
		Conseil Départemental	22 000
		Fonds Développement Vie Associative	2 000
62 - AUTRES SERVICES	30 800	75 - PRODUITS DIVERS	35 400
Honoraires	3 300	Sponsoring et mécénat	25 000
Déplacements - missions	7 500	Dons bénévoles défiscalisés	5 000
Déplacements bénévoles défiscalisés	5 000	Produits de gestion courante	1 400
Internet - Téléphonie - Affranchissements	13 000	Transfert de charges	4 000
Autres services	2 000		
63 - IMPOTS ET TAXES	9 000	76 - PRODUITS FINANCIERS	600
Formation professionnelle	2 700		
Taxe foncière	6 300		
64 - FRAIS DE PERSONNEL	194 600	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 200
Salaires	147 000	Quote part subventions virées	2 200
Charges sociales sur salaire	47 000		
Médecine du Travail	600		
65 - REDEVANCES DIVERSES	1 000		
68 - DOTATION AUX AMORTS.	20 000		
69 - IMPOT SOCIETES	100		
TOTAL CHARGES	310 000	TOTAL PRODUITS	310 000

ANNEXE II

STATUT FINANCIER DISTRICT HAUTE-MARNE | 2022 - 2023

APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2022



COTISATION DISTRICT	
<i>Due une seule fois par saison en fonction du niveau hiérarchique de l'équipe 1ère</i>	
N1 N2 N3	440 €
R1 R2	250 €
R3	230 €
D1	210 €
D2	210 €
D3	190 €
D4	190 €
FEMININES	190 €
JEUNES	120 €
Foot diversifié et loisir	100 €
Création de club (1ère année)	0 €
ENGAGEMENTS	
TARIF PAR EQUIPE ENGAGÉE	
Seniors D1	45 €
Seniors D2	40 €
Seniors D3	35 €
Seniors D4	30 €
Seniors Féminines à 8 ou à 11	25 €
Coupe Seniors (obligatoire / 1 équipe par club)	30 €
Coupe Féminine (non obligatoire)	20 €
Coupe U18 (obligatoire / 1 équipe par club)	10 €
Coupe U16 (obligatoire / 1 équipe par club)	10 €
Coupe U14 (obligatoire / 1 équipe par club)	10 €
Championnat Futsal Seniors	15 €
Championnat Futsal Jeunes	10 €
Coupe Futsal Seniors	15 €
Coupe Futsal Seniors F	15 €
Coupes Futsal Jeunes	10 €
Futsal hivernal foot animation	5 €
U18 (par équipe)	15 €
U16 (par équipe)	15 €
U14 (par équipe)	15 €
U13 (par équipe)	15 €
Football animation (par catégorie et non par équipe)	10 €
Foot loisir / Foot entreprise	15 €
DROITS ET AMENDES	
APPLICATIONS REGLEMENTAIRES	
1er forfait	30 €
2ème forfait	35 €
3ème forfait	50 €
Forfait général match aller	70 €
Forfait général match retour avant 6 dernières journées	90 €
Forfait général match retour dans les 6 dernières journées	110 €
Forfait général en 1ère phase ou 2ème phase	70 €
Forfait en finale de coupe avant 15 jours ou le lendemain de la qualification	110 €
Forfait en finale de coupe hors délai	330 €
En catégorie jeunes (U14, U16, U18)	Moitié des tarifs ci-dessus
Forfait en U13 et moins	0 €
Demande de dérogation (report de date)	
Plus de 15 jours à l'avance	0 €
6 à 15 jours à l'avance	20 €
Si moins de 6 jours à l'avance	30 €
Hors délai (vendredi après 17h)	50 €
Dérogation U13 - U14 - U16 - U18	Moitié des tarifs ci-dessus
Dérogation foot animation	0 €
Changement d'horaire tardif (moins de 3 jours)	20 €
Envoi de l'arrêté municipal hors délai (après le vendredi 16h)	40 €
Non respect des procédures de report ou de forfait	50 €

Feuille de match (hors FMI)	
Absence de licences (justificatif Footclubs compagnon ou listing)	30 €
Absence de feuille de match	80 €
Feuille de match non conforme	30 €
Retard dans l'envoi de la FM (48h)	15 €
Feuille de match informatisée (FMI)	
Non utilisation de la FMI	20 €
Tablette non fonctionnelle (non chargée ou non synchronisée)	40 €
Tablette non fonctionnelle (non chargée ou non synchronisée) - récidive	80 €
Absence d'utilisateur FMI désigné (footclubs)	40 €
Retard dans la transmission de la FMI - Le soir du match avant minuit	15 €
Absence du ou des délégués	10 €
Faits de match non renseignés (remplacements, discipline, blessés etc...)	10 €
Dossiers administratifs	
Frais de dossier commission des compétitions	40 €
Frais de procédure	20 €
Frais de dossier commission supérieure d'appel (affaires disciplinaires)	120 €
Frais de dossier commission supérieure d'appel (affaires sportives)	80 €
Frais de dossier pour instruction	50 €
Police des terrains	150 €
Abandon de terrain	35 €
Fraude sur identité	150 €
Joueur(se) non surclassé(e)	45 €
Joueur non licencié à la date du match	45 €
Dirigeant ou joueur suspendu pratiquant ou exerçant une fonction officielle	50 €
Terrain non tracé	30 €
Absence non excusée à une convocation d'une commission	50 €
Visite ou contrôle des installations	indemnité km
Amende pour fraude constatée (minimum)	100 €
Absence sur un plateau sans en avertir le District et le club organisateur	15 €
Absence prévenue sur les journées événementielles jeunes (festival U13, journée U11, JND)	20 €
Absence non prévenue sur les journées événementielles jeunes (festival U13, journée U11, JND)	50 €
FRAIS DISCIPLINAIRES	
<i>Adultes</i>	
1ère avertissement	10 €
2ème avertissement	20 €
3ème avertissement	40 €
Exclusion	40 €
<i>Jeunes</i>	
1ère avertissement	5 €
2ème avertissement	10 €
3ème avertissement	20 €
Exclusion	20 €
AMENDES COMPLEMENTAIRES : En annexe	
ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT	
Club représenté par un pouvoir (par un autre club)	80 €
Club absent	200 €
STATUT DE L'ARBITRAGE	
D1 (par arbitre manquant)	
1ère saison	120 €
2ème saison	amende doublée
3ème saison	amende triplée
4ème	amende quadruplée
D2 / D3 (par arbitre manquant)	
1ère saison	25 €
2ème saison	amende doublée
3ème saison	amende triplée
4ème	amende quadruplée
COMMISSIONS	
Indemnité kilométrique membres de commissions	0,33 €
Cotisation membre élus	0 €
Cotisation membres de commissions	0 €
Licence individuelle district	13,00 €
Licence individuelle arbitre	17,80 €

